



Dépôt : M. Lucien LUX
15 mai 2013

Motion

*Débat d'orientation
sur la politique en
matière d'emploi*

La Chambre des Députés,

Considérant :

- les demandes introduites par le groupe parlementaire DP, visant l'organisation d'un débat d'orientation au sujet de la politique en matière d'emploi et en particulier certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage ainsi que par le groupe parlementaire "déi gréng" visant l'organisation d'un débat d'orientation "au sujet des stratégies à court, moyen et long terme afin de combattre l'évolution négative sur le marché de l'emploi";
- que compte tenu des deux demandes précitées, la Commission du Travail et de l'Emploi a décidé d'organiser un débat d'orientation et d'élargir le sujet à la politique en matière d'emploi en général ;
- les travaux accomplis par la Commission du Travail et de l'Emploi en vue de la préparation du débat d'orientation, à savoir en particulier :
 - l'entrevue avec les experts du CEPS/Instead au sujet de l'évaluation de l'efficacité des politiques de l'emploi au Luxembourg, notamment en ce qui concerne le CIE et le CAE ainsi que les mesures de formation destinées aux demandeurs d'emploi ;
 - les entrevues avec les membres de la direction de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) en présence du Ministre du Travail et de l'Emploi ainsi que la visite dans les localités de l'ADEM;
 - les échanges de vues avec les représentants d'entreprises de différents secteurs de l'économie ;
 - l'échange de vues avec une délégation de l'Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL) ;
 - l'entrevue avec les délégations des syndicats représentatifs au plan national OGB-L, LCGB et CGFP ;
 - l'entrevue à Coblenz à la Hochschule Koblenz, avec le Prof. Dr Stefan Sell, professeur en sciences économiques (Professor für Volkswirtschaftslehre, Sozialpolitik und Sozialwissenschaften), sur le bilan et les enseignements à tirer des réformes fondamentales du marché de l'emploi (Arbeitsvermittlung) intervenues en Allemagne ainsi que l'échange de vues avec les responsables de l'Arbeitsagentur Koblenz/Mayen et du Jobcenter de la Ville de Coblenz ;



Considérant par ailleurs que:

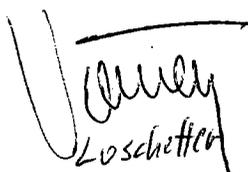
- le taux de chômage continue d'augmenter depuis 2009 pour se situer en mars 2013 à un niveau élevé de 6,6%, le nombre de demandeurs d'emploi s'élevant à cette date à 17.031 personnes;
- tout en restant en dessous de la moyenne européenne, le chômage des jeunes en dessous de vingt-cinq ans prend au Luxembourg également des dimensions inquiétantes avec un taux d'environ 18% à la fin de l'année 2012 ;
- l'inadéquation entre les profils recherchés par un marché de l'emploi qui a cependant créé 35.000 emplois depuis 2008 et les qualifications des demandeurs d'emploi est préoccupante, d'autant plus qu'environ la moitié des demandeurs d'emploi ne disposent que d'un niveau de formation inférieur (scolarité obligatoire) alors que la plupart des offres d'emploi vient des secteurs spécialisés ;
- le recours au chômage partiel s'est avéré comme un instrument de crise efficace et qu'à cet effet la législation y afférente a fait l'objet de trois modifications au cours des années 2009 et 2010 ;
- les contrats CIE (contrat d'initiation à l'emploi) et CAE (contrat d'appui emploi) ont été introduits en 2009 pour faciliter l'accès au marché du travail pour les jeunes en dessous de trente ans et que suite à une évaluation sur l'efficacité des contrats susmentionnés, effectuée par le CEPS, la loi du 29 mars 2013 a tenu compte des enseignements de cette analyse ;
- la réforme légale de l'ADEM par la loi du 18 janvier 2012 continue d'être concrètement mise en œuvre dans les processus administratifs quotidiens et qu'à cet effet :
 - les ressources en personnel et en infrastructures ont été et seront encore augmentées ;
 - les contacts avec les employeurs se sont développés et seront intensifiés et
 - les services de formation et de l'orientation devront être continuellement adaptés aux exigences du marché du travail ;

invite le Gouvernement :

- à prendre acte des conclusions et recommandations formulées par la Commission du Travail et de l'Emploi dans le chapitre final de son rapport 6434 unanimement adopté le 8 mai 2013 et à les suivre dans le cadre d'une politique active et cohérente pour l'emploi.



Henckes



Loschetter



Meunier



A. RAFFES



A. BAULER